

**MAIRIE
DE SCEAUX D'ANJOU
49330**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DEPARTEMENT MAINE-ET-LOIRE

Nombre de membres

en exercice : 14

Présents : 9

Votants : 11

Quorum : 8

Convocation du : 03/10/2022

Délibération n°2022-10-10-01

Publication le : 12/10/2022

L'an deux mil vingt-deux, le dix octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Sceaux d'Anjou s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances (salle des fêtes) sous la présidence de Monsieur Joël ESNAULT, Maire. Dûment convoqué en date du 03 octobre 2022 : 1^{ère} convocation.

Étaient présents : ESNAULT Joël, MARTIN Florence, GROMOFF Philippe, MICHEL Elyette, RUEL Olivier, O'HAYON Jonathan, GUILLEUX Jean-Marie, BRETON Ludovic, MÉNARD Angélique.

Absents excusés ayant donné pouvoir : GUEMAS Maryse donnant pouvoir à MICHEL Elyette, ARGAND Benoît donnant pouvoir à RUEL Olivier.

Absents : RICHAUME Sévérine, JOUANNEAU Vincent.

Secrétaire de séance : MÉNARD Angélique.

Délibération n° 2022-10-10-01 : Dénomination de la place où sont situés la mairie, le Nautilus et l'église.

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies et places de la commune. La dénomination des voies communales, et principalement à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même. Le numérotage des habitations ou des bâtiments publics constitue une mesure de police générale que le Maire peut prescrire en application de l'article L.2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il convient de nommer la place où sont situés la mairie, le Nautilus et l'église dans le cadre de l'adressage.

Il s'agit de la place matérialisée sur le plan ci-dessous :



Il propose de la dénommer « place Marius BRIANT », en hommage à ce résistant déporté, né à Sceaux d'Anjou le 31 janvier 1922 et mort à Berlin le 29 mars 1944.

Ainsi et dans le cadre de l'adressage, la mairie changerait d'adresse officielle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver la proposition de Monsieur le Maire de dénommer la place où sont situés la mairie, le Nautilus et l'église la « place Marius BRIANT »,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires en vue de l'application de la présente délibération et à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Pour extrait certifié conforme au registre.

Fait à Sceaux d'Anjou, le 19 octobre 2022.

Le Maire, Joël ESNAULT

